

Contrat de Location

- **ENTRE:**

- **A) Le Propriétaire:**

- THIERCELIN Marie-Christine, artiste peintre,

mct.malafe@aliceadsl.fr – n° de siret : 493 206 395 00011 - MDA: T305928

Adresse : 22 route des Montils, 41120 SEUR

- **ET**

- **B) Le locataire:**

- Nom:

- Prénom:

- Adresse:

- Code postal:

- Ville:

- Adresse courriel:

Numéro de carte d'identité / passeport:.....

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Définitions

" **Propriétaire** " : Partie qui possède, est Propriétaire ou gardien du Bien loué.

" **Locataire** " : Partie qui prend en location le Bien en cause au terme du présent contrat.

" **Bien** " : Objet proposé à la location tel que décrit à l'article 2 et 3.

Article 2. Objet

Le Propriétaire propose en location au Locataire qui accepte le ou les Biens suivants :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Article 3. Destination - Cession - Sous-location:

Le Locataire ne pourra ni céder ni sous-louer le Bien loué.

Article 4. Durée du contrat:

Le présent contrat de location est conclu pour une durée dejours/mois. (rayer la mention inutile)

Cette période commence le jour de l'expédition du colis.

Article 5. Prix de location:

A titre de loyer, le Locataire paye au Propriétaire pour l'intégralité du présent contrat la somme de:€ versée au moment de la réservation de l'objet.

Cette somme est payée lors de la signature du présent contrat.

A l'issue du contrat, en cas de retard de restitution du Bien, le Locataire payera en outre au Propriétaire une somme équivalente à 10 % du prix total de la location majoré; du prix de location par journée supplémentaire jusqu'à; restitution du Bien. Les frais de transport sont à la charge du loueur.

Article 6. Caution

Le Locataire remet au Propriétaire au début de la période de location une caution équivalente à 60% du prix de vente du bien, soit la somme de:.....€ (Somme en chiffres), équivalente à 60% du prix de vente.

.....(Somme en lettres)

Cette caution sera restituée intégralement dès la remise du Bien au Propriétaire déduction faite de l'application de l' article 7 relatif à d'éventuels dommages.

Article 7. Entretien, dégâts et vol

- Le Locataire utilisera et prendra soin du Bien en bon père de famille.
- Le Locataire sera tenu responsable des dégâts qu'il occasionnerait au Bien loué. Sa responsabilité ne peut excéder la valeur résiduelle éventuelle du Bien telle que définie de bonne foi ou contractuellement.
- Dans le cas où le Locataire ne restituerait pas le Bien loué, celui-ci sera tenu de payer au Propriétaire la valeur résiduelle du Bien telle que définie contractuellement à l' article 2. De manière à couvrir une partie des frais de recouvrement, cette somme sera majorée d'un montant forfaitaire de 10% de la location hors taxes ainsi que d'intérêts de retard au taux légal prenant court 30 jours après la mise en demeure du Propriétaire.
En cas d'inexécution fautive des obligations du Propriétaire, le Locataire est habilité à réclamer une indemnité du même ordre.
- Dans le cas où le Locataire restituerait le Bien en mauvais état de propreté ou d'entretien nécessitant un nettoyage ou un entretien spécifique, le Locataire sera tenu de payer les frais de restauration éventuelle, effectuée par un opérateur professionnel. Cet opérateur sera choisi en priorité par le locataire dans un délai de 10 jours ouvrables, ou, le cas échéant, après mise en demeure préalable, par le Propriétaire.

Article 8. Responsabilité

- Le Locataire déclare et est réputé disposer de toutes les informations et aptitudes nécessaires à l'utilisation adéquate et prudente du Bien loué.
- Le Locataire est le seul gardien de la chose louée durant le contrat de location, il s'engage à ce titre à exercer un contrôle effectif et exclusif sur le Bien.
- Le Locataire reconnaît expressément être le gardien de la chose louée durant l' intégralité du contrat et, le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du Bien.
- Le Propriétaire n'assume par conséquent aucune responsabilité du fait de la chose louée, notamment du fait de son utilisation inadéquate, imprudente ou illégale.

Fait à, le en 2 exemplaires

Le Locataire:..... (signature précédée de la mention: "Lu et approuvé")

Le Propriétaire: Marie-Christine THIERCELIN